



COMPTE-RENDU SUCCINT



Le jeudi 4 mai 2017 à 20h13, le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 avril 2017, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Manuela MARIE

Étaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Madame Elianor TAGNE, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Michel VANDROUX,
Madame Evelyne LEGROUX, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE,
Madame Marie-Claude LALEMANT, Madame Muriel DAUVERGNE,
Monsieur Ludovic LEA, Monsieur Léon JANUS,
Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT,
Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Sandrine PERRON-HARDY,
Monsieur Jean-Charles CIZA, Madame Catherine SANGROUBER,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT,
Monsieur Charles-Matti ZENTZ

Avait donné pouvoir :

Monsieur Michel POIROT avait donné pouvoir à Monsieur Joël MANCEL
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER avait donné pouvoir à Monsieur Jean-François BOUTOILLE
Monsieur Alain GELOT avait donné pouvoir à Monsieur Philippe PAILLET

Était absent :

Monsieur Serge RUMEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Manuela MARIE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption des procès-verbaux des séances des mercredi 22 mars 2017 et lundi 27 mars 2017.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

1. Installation d'un Conseiller municipal suite à une démission

2. Adoption de la Décision Modification n° 1 – budget Ville 2017
3. Autorisation de programme et crédits de paiement – création d'un terrain de football synthétique à l'Hautil
4. Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football
5. Autorisation de solliciter une subvention auprès du Préfet de la Région d'Ile de France
6. Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France
7. Contribution de la commune au SIVUCOP
8. Admission en créance éteinte dans le cadre du plan de rétablissement personnel du débiteur de la commune
9. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 pour l'acquisition de trois tableaux numériques interactifs
10. Création et suppression de postes
11. Indemnités de fonction des élus
12. Présentation du plan de formation
13. Remise gracieuse exceptionnelle
14. Adhésion de la commune de Conflans Sainte-Honorine au SIVOM (section fourrière)

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

*Le procès-verbal de la séance du mercredi 22 mars 2017 est adopté **par 22 voix pour et 10 abstentions** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON).*

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

*Le procès-verbal de la séance du lundi 27 mars 2017 est adopté à l'**unanimité des présents**.*

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°2017-28 à 2017-53

20170504DEL01 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil municipal, après en avoir été informé, **PREND ACTE**, de l'installation de Monsieur Serge RUMEAU, suivant sur la liste « Triel Demain » dont faisait partie Madame Josette LIMIDO lors des dernières élections municipales, en qualité de Conseiller municipal.

20170504DEL02 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2017

RAPPORTEUR : Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 26 voix pour et 6 voix contre** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de la commune pour l'exercice 2017 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulés	Dépenses	Recettes
011	60636	Vêtements de travail	+ 2 000,00 €	
65	65548	Autres contributions	+ 10 000,00 €	
70	70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		+ 134 000,00 €
73	73111	Taxes foncières et d'habitation		- 75 827,00 €
74	74833	Etat – compensation au titre de la CET		- 2 623,00 €
74	74834	Etat – compensation au titre des exonérations de taxes foncières		+ 881,00 €
74	74835	Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		+ 46 420,00 €
023	7811	Virement à la section d'investissement	+ 90 851, 00 €	
TOTAL			+ 102 851,00 €	+ 102 851,00 €

Section d'investissement :

Chapitres	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
21	2118	Autres terrains	+ 90 851,00 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		+ 90 851,00 €
TOTAL			+ 90 851,00 €	+ 90 851,00 €

20170504DEL03 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE A L'HAUTIL

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 23 voix pour, 4 voix contre** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) et **5 abstentions** (Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Philippe

PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON)
DECIDE

- **DE VOTER** l'autorisation de programme exposée ci-dessous

Autorisation de programme 2017001 : TERRAIN SYNTHETIQUE DE L'HAUTIL

Montant total de l'opération : 1 317 800,00 €

Exercice	2017	2018	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	78 133,33 €	1 239 666,67 €	1 317 800,00 €

Les ressources prévisionnelles pour le financement de cette opération sont les suivantes :

Subvention de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 700 000 €

- **D'INSCRIRE** les crédits de paiement afférents et les recettes prévisionnelles sur les budgets communaux correspondants,
- **D'ACCORDER** le principe que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N soient reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

20170504DEL04 : AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 5 abstentions** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football plafonnée à 800.000,00 € pour la construction d'un terrain synthétique et 15.000,00 € pour la création d'un éclairage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

20170504DEL05 : AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 5 abstentions** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet de région plafonnée à 700.000,00 €,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.
-

20170504DEL06 : AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 5 abstentions** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France plafonnée à 120.000,00 € pour la construction d'un terrain synthétique et 15.000,00 € pour la création d'un éclairage
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.
-

20170504DEL07 : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVUCOP

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 25 voix pour, 1 voix contre** (Monsieur Christian BOUTELOUP) **et 6 abstentions** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **DE VOTER** contre la fiscalisation de la contribution de la commune au SIVUCOP.
 - **D'APPROUVER** le principe de la budgétisation de la contribution de la commune au SIVUCOP.
-

20170504DEL08 : ADMISSION EN CREANCE ETEINTE DANS LE CADRE DU PLAN DE RETABLISSEMENT PERSONNEL D'UN DEBITEUR DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des présents**, DECIDE

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes le produit de 851,40 € objet du jugement du tribunal d'instance de Lille du 18 mai 2015.
 - **DE DIRE** que la dépense correspondante figure au budget de la commune, chapitre 65, article 6542.
-

20170504DEL09 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 POUR L'ACQUISITION DE TROIS TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des présents**, DECIDE

- **D'ADOPTER** l'avant-projet d'équipement de trois classes de tableaux numériques interactifs pour un montant de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC,
- **DE DECIDER** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2017,

- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :
 - 1 000,00 € par classe de subvention DETR, soit 3 000,00 € de subvention pour les 3 classes,
 - le solde, soit 9 000,00 €, TVA comprise, par autofinancement,

- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2017, article 2183 section d'investissement,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

20170504DEL10 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des présents**, DECIDE

- **DE CREER** 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 30 heures,
- **DE CREER** deux postes d'agent social territorial temps complet,
- **DE NOMMER** les agents sur ces grades,
- **DE SUPPRIMER** 2 postes d'adjoint technique territorial temps complet, 2 postes d'adjoint administratif territorial temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe temps complet, 3 postes de maîtres-nageurs temps non complet.

20170504DEL11 : INDEMNITES DE FONCTION

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 22 voix pour et 10 abstentions** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON), DECIDE

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :
 - Maire : 58 % de l'indice brut terminal en vigueur
 - 9 adjoints : 24.50 % de l'indice brut terminal en vigueur
 - 6 conseillers délégués : 5.60 % de l'indice brut terminal en vigueur.

20170504DEL12 : PLAN DE FORMATION 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir été informé, **PREND ACTE** du plan de formation présenté.

20170504DEL13 : REMISE GRACIEUSE EXCEPTIONNELLE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour, 4 voix contre** (Madame Marie-Claude LALEMANT, Madame Catherine SANGROUBER, Madame Sandrine PERRON-HARDY, Madame Evelyne PUECHAVY) **et 6 abstentions** (Monsieur Christian BOUTELOUP, Monsieur Jean-Charles CIZA, Monsieur Ludovic LEA, Monsieur Jean RAFTON, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE), DECIDE

- **D'ACCORDER** à titre exceptionnel une remise gracieuse à Madame R. d'un montant de 762,50€.
-

20170504DEL14 : ADHESION DE LA COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE AU SIVOM (SECTION FOURRIERE)

RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LEGROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des présents**, DECIDE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Conflans-Sainte-Honorine à la section fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.
-

La séance est levée à 22h19.

Le Maire,


Joël MANCEL